

ANNEXE 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

OPERATION A LAQUELLE LA SOCIETE QUE JE REPRESENTE SE
PORTE CANDIDATE :

MARCHE DE TRAVAUX

REMPLACEMENT DU SOL SPORTIF DE LA SALLE DES SPORTS – COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE

Je soussigné (e).....

Ayant pouvoir pour représenter (nom et adresse de l'entreprise) :.....

.....

Déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44 et 45 du Code des
Marchés Publics, que la société que je représente, et/ou moi-même :

- N'avons pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1

- N'avons pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts.
- N'avons pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail
- Ne sommes pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce
- N'avons pas été déclaré en état de faillite personnelle, ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- Ne sommes pas admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre notre activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- Avons, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale ou sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou nous sommes acquittés spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement
- Sommes en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Faisons appel à des salariés régulièrement employés.

A....., le :

Cachet de la société et signature de la personne
autorisée à l'engager,